



Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

08 novembre 2010



Monsieur le maire avait convié les participants au concours des maisons fleuries pour la remise des prix le 15 novembre 2010 en salle des mariages. Vous pouvez trouver les résultats sur le site internet de la commune : www.mairie-macotplagne.com

Conseil municipal du 08 novembre 2010

Présents : M. Richard BROCHE, maire,

MM. Joël OUGIER-SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe, (pouvoir à M. Richard BROCHE), Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale, M. René ALLAMAND, conseiller municipal

M. Yves BRIANÇON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Au nom du conseil municipal et en son nom personnel, monsieur le maire tient à apporter son soutien à monsieur Joël OUGIER SIMONIN et à sa famille suite au décès de sa maman.

Il présente les remerciements de la famille PERRIÈRE, très touchée par la présence et le soutien du conseil municipal lors des obsèques de Jean Louis PERRIÈRE.

Puis monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 04 octobre 2010. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme

1. Acquisition de terrain de monsieur Jacques Duchosal

Monsieur Joël OUGIER-SIMONIN rappelle les divers aménagements à Plan Gagnant, et notamment l'accès à la partie aval du village.

Il explique la nécessité de régulariser l'emprise de la voirie sur le terrain de monsieur Jacques DUCHOSAL, par l'achat d'une de ses parcelles.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section M n°2984 appartenant à monsieur Jacques DUCHOSAL d'une surface de 2m² au prix de 16,50 euros/m² soit un montant total de 33 euros. (Votants : 17, pour : 17)

2. Position de principe concernant le projet d'aménagement du chalet de l'Arpette

Monsieur Joël OUGIER-SIMONIN rappelle les termes de la convention avec la SARL Ours Brun relative à la gestion du chalet de l'Arpette en restaurant d'altitude. Il informe l'assemblée du projet d'extension et de rénovation de l'établissement présenté par les gérants. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer le confort et les règles d'hygiène des employés et non d'augmenter la surface commerciale. Il s'agirait de créer un réfectoire, une salle de repos, des vestiaires hommes et femmes avec douches, buanderie, réserve, local à ski et bureau pour le gérant.

Les investissements réalisés (estimés à 200 000 euros TTC) reviendraient à la commune à la fin de la convention. La SARL Ours Brun souhaiterait, dans cette hypothèse, modifier les modalités de la redevance et la durée de la convention, comme suit :

- loyer de 50 000 euros sur 10 ans à compter de la réalisation de ces nouveaux locaux ;
- puis loyer de 71 531,56 euros jusqu'à la fin de la convention (2034) ;
- prolongation de la durée de la convention de 10 ans.

Avant de s'engager dans la réalisation de ce projet et de lancer les études auprès d'un architecte, les gérants souhaiteraient connaître la position de la commune.

Monsieur Pierre OUGIER estime que la durée proposée pour la prolongation de la convention est trop importante. Il estime en effet que cela s'ajoute à la baisse de loyer déjà consentie par la commune.

En revanche, monsieur Michel BORLET ne trouve pas cette demande choquante, compte tenu de l'investissement qui va être réalisé. Il estime capital que les gérants investissent pour améliorer leur outil de travail.

Suite à ces réflexions, monsieur André BROCHE tient à souligner que la proposition faite par la gérante reste raisonnable par rapport à l'importance du loyer actuel.

Dans l'hypothèse où la commune accepterait cette proposition, monsieur Patrice MEREL souhaite que les gérants garantissent que la partie agrandie ne soit par utilisée à titre commercial.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de la SARL Ours Brun sous réserve que l'investissement soit bien du montant annoncé. (Votants: 17, pour : 16, contre : 1, Pierre OUGIER)

Affaires générales

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA SAVOIE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le souhait du Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie de modifier son nom, et de soumettre à l'ensemble des communes membres, cette proposition : le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie.

Monsieur le maire explique également que le syndicat propose une modification de ses statuts relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le Syndicat et la délégation aux communes adhérentes sous forme de co-maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal approuve la clause supplémentaire aux statuts du Syndicat relative à la maîtrise d'ouvrage et à la modification du nom.

(Votants : 17, pour : 17)

2. Convention d'occupation privative du domaine public avec un prestataire de loisirs/village igloo

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de monsieur Joël BOTTA de pouvoir renouveler son activité «village igloo» sur le site du Dou du Praz. Il précise que la superficie du terrain mis à disposition de ce dernier est de 70 m². Monsieur Jean Marie GERMAIN demande que la signalétique de cette activité soit développée.

Le conseil municipal donne son accord à la mise à disposition de monsieur Joël BOTTA d'un terrain d'une superficie de 70 m² au Dou du Praz en contrepartie d'une redevance de 520 euros pour la saison hivernale 2010-2011. (votants : 17, pour : 17)

3. Convention de mise à disposition pour une salle située au Jovet à Plagne Centre

Monsieur le maire présente la demande de l'association «Plagne Music Art» pour la mise à disposition d'une salle sur Plagne Centre afin de dispenser ses cours de musique. Il propose ainsi de leur prêter à titre gratuit une salle au sein du bâtiment le «Jovet» à Plagne Centre pour la période allant, rétroactivement du 02/09/2010 au 01/07/2011.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle au sein du bâtiment le «Jovet» à Plagne Centre à l'association «Plagne Music Art». (Votants : 17, pour : 17)

4. CONVENTION POUR LES ACTIVITÉS DE VOL LIBRE

Comme chaque saison hivernale, monsieur Bernard AUBONNET propose de passer une convention d'occupation privative du domaine public avec différents prestataires souhaitant disposer d'aires d'accueil destinées aux activités de parapente et de «speed-riding».

Il propose de distribuer les aires de décollage et d'atterrissage ainsi :

- à la Roche de Mio et Belle Plagne pour l'ESF Belle Plagne et El Pro ;
- à la Grande Rochette et Plagne Soleil pour Plagn'Air et Air Parapente ;
- aux Verdons et à Plagne Centre pour Aéroplagne ;
- au Biolley Nord et virage de la Roche pour mademoiselle Orlane STURBOIS.

Il précise qu'une redevance de 520 euros par pilote sera demandée en contrepartie de la mise à disposition des terrains.

Le conseil municipal donne son accord à la mise à disposition des terrains cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

5. Convention pour les activités de motoneiges

Comme chaque saison hivernale, monsieur Bernard AUBONNET propose au conseil municipal de passer une convention d'occupation privative du domaine public avec les prestataires d'activités de motoneiges suivants : sociétés PEB Évasion, Eric Laboureux Production et Franmic. Cette convention leurs permet d'exploiter le circuit de Plan Leitchoum pour l'hiver 2010/2011 en contrepartie d'une redevance de 520 euros par exploitant.

Monsieur Bernard AUBONNET précise que la commune sera extrêmement vigilante en matière de respect des prescriptions édictées.

Le conseil municipal approuve la convention présentée dans les conditions énoncées. (Votants : 17, Pour : 17)

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE COÛT ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur Paul BROCHE présente le rapport annuel 2009 établi par la Communauté de communes du canton d'Aime portant sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il explique que la quantité d'ordures ménagères collectée sur le canton d'Aime a baissé de 13,8% depuis la mise en place de la collecte sélective et du carton professionnel en décembre 2003.

Parallèlement, le taux de collecte sélective a augmenté de 65% et le taux de refus est en baisse (10% au lieu de 20% en 2004). Même si cela signifie que les habitants maîtrisent de mieux en mieux le tri sélectif, monsieur Paul BROCHE souhaiterait que des réunions d'information sur le tri sélectif soient organisées au niveau cantonal afin de toucher un maximum de public.

Monsieur le maire explique que le SMITOM a embauché 4 ambassadeurs du tri justement pour relancer les démarches de sensibilisation auprès du grand public.

Monsieur Paul BROCHE s'interroge sur le fait qu'aucun carton n'est collecté sur le territoire d'Aime La Plagne et de Montalbert. Monsieur le maire explique que les conteneurs semi-enterrés n'ont été mis en place que depuis cette année sur ces territoires, donc la collecte carton débutera cet hiver.

Monsieur Paul BROCHE fait part du problème récurrent des encombrants lors des collectes. Les administrés ne tiennent pas compte des recommandations faites lors de ces collectes. Il demande plus de communication sur ce sujet.

Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2009 sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets. (Votants : 17, pour : 17)

7. VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION - SAEM PLAGNE RÉNOV

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station, monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour deux dossiers achevés.

Il fait remarquer que les subventions sont financées à 50% par la commune et 50% par la SAP comme cela avait été prévu.

Il propose de procéder au versement des subventions pour les deux dossiers suivants :

- Monsieur Thierry OUDARD - rénovation apt n°32/33 - le kilimandjaro à Plagne Centre : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la SAP et 2 500 euros pour la commune) pour 39 262 euros TTC de travaux .
- Madame Christine LAVIGNE - rénovation apt n°529 - Le France à Plagne Centre - aide de 1 300 euros (soit 650 euros pour la SAP et 650 euros pour la commune) pour 6 501 euros TTC de travaux.

Monsieur Bernard AUBONNET informe le conseil municipal que 200 appartements environ (dont 100 ont profité des aides de «Plagne Rénov») ont été rénovés depuis 2 ans . Ce chiffre devrait encore évoluer puisque la commune d'Aime s'est associé à ce dispositif pour son territoire.

Le conseil municipal donne son accord pour procéder au versement des subventions citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

8. DOSSIER DE CANDIDATURE D'ANNECY À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2018

Monsieur le maire présente les garanties que la commune doit apporter au dossier de candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018.

Il explique que la station de La Plagne a été également sollicitée pour apporter un financement aux opérations de communication et aux travaux d'investissement à venir.

Dans un premier temps, l'office de promotion de La grande Plagne s'est engagé à apporter une aide de 100 000 euros pour la communication de la candidature d'Annecy 2018. Dans un deuxième temps, si Annecy était choisie comme ville candidate, le syndicat intercommunal de La grande Plagne garantissait le financement des travaux d'amélioration de la piste de bob à hauteur de 10% du montant total (avec un maximum de 150 000 euros).

Suite à l'interrogation de certains conseillers sur les chances de la candidature d'Annecy, monsieur le maire précise que la distribution des sites a été retravaillée et concentrée sur 3 pôles :

- Annecy, Chamonix et La Plagne.

Cette nouvelle organisation devrait apporter plus de valeur à la candidature d'Annecy.

Le conseil municipal autorise le maire à apporter le soutien général de la commune à la candidature d'Annecy à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2018. (votants : 17, pour :17)

9. MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR LE TRANSPORT DES VILLAGES

Suite à la demande de parents d'élèves domiciliés à Prariond de pouvoir bénéficier du transport scolaire se rendant à La Plagne, Nicolas BRIANCON MARJOLLET propose de modifier la carte scolaire. Il précise qu'aucun transport n'existe entre Prariond et La Roche, point de départ actuel de la prise en charge des enfants.

Le conseil municipal approuve la modification du découpage de la carte scolaire, afin d'inclure Prariond dans la zone de La Plagne. (Votants : 17, pour : 17)

10. AIRE DE CARAVANEIGE DE PLAGNE VILLAGES - TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur Laurent BOCH explique qu'une commission, composée d'élus et de techniciens, s'est réunie afin de travailler sur les tarifs et le règlement intérieur de l'aire de caravaneige de Plagne Villages.

Il propose ainsi les tarifs suivants (TTC) :

Jeton borne flot bleue : 2 euros

Stationnement : gratuit de 0 à 20 min, 5 euros de 20 min à 12 heures et 10 euros de 12h à 24h.

Monsieur Laurent BOCH fait également lecture du projet de règlement intérieur.

Il explique que la commission s'est appuyée sur des tarifs et règlements intérieurs existants sur d'autres communes.

Concernant la gestion quotidienne de ce parking, il propose de confier ce service au gestionnaire actuel du parking du Boulevard. Il présente la proposition de ce dernier : 6 900 euros HT pour la saison hivernale. Cette somme comprend les astreintes, la surveillance quotidienne avec visite sur site, la régie, la recharge en jetons,

Monsieur Paul BROCHE trouve la proposition un peu onéreuse. Monsieur Bernard AUBONNET rappelle qu'il est trop tard pour lancer un appel d'offres pour la gestion de ce caravaneige. Il pense qu'il faut accepter la proposition cette année et attendre le bilan de fin de saison.

Monsieur Jean Marie GERMAIN demande où vont pouvoir⁴ stationner les camions aménagés dans lesquels logent certains saisonniers.

Monsieur Laurent BOCH explique que ces derniers peuvent stationner sur l'aire de caravaneige sous réserve qu'ils payent et qu'ils ressortent de l'aire tous les 14 jours (durée maximum de stationnement). Le camion devra être également en état normal de circulation et de fonctionnement toute la saison.

Monsieur Jean Marie GERMAIN demande où seront orientés les camions des saisonniers qui sont logés dans un appartement mais qui doivent toutefois stationner leurs véhicules. Monsieur Laurent BOCH précise que chaque demande sera examinée. Il explique que le service de la police municipale travaille actuellement sur des panneaux de signalétique mentionnant toutes les informations nécessaires.

Concernant la station de Plagne Villages, monsieur Michel BORLET demande si le parking diurne sur le bas côté de la route existera toujours.

Monsieur Laurent BOCH répond qu'effectivement ce stationnement est maintenu. Cependant, il souligne que les conditions de stationnement de ce parking sont difficiles à expliquer aux touristes. Monsieur Michel BORLET soumet l'idée d'installer un panneau explicatif, ce qui évitera les malentendus.

Monsieur Laurent BOCH tient à préciser que les recommandations faites à la police municipale sont de s'adapter aux périodes et de limiter les contraventions lors des périodes de forte affluence. Il demande également un peu plus de civisme de la part des professionnels au sujet du stationnement.

Le conseil municipal approuve les tarifs et le règlement intérieur présentés. (Votants : 17, pour : 17)

11. TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE DE MACOT CHEF LIEU EN RELAIS POSTE

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé la transformation du bureau de poste de Macot chef lieu en relais poste (partenariat avec un commerce). Il explique que les gérants du commerce «Proxi» ont accepté d'assurer ces prestations de service public.

Afin d'accueillir ce relais poste, des aménagements du commerce sont indispensables, notamment l'installation d'un guichet séparé pour des questions de confidentialité.

Dans le cadre du dispositif «CREAPOST», le conseil général apporte une aide de 60% des travaux (plafonnés à 10 000 euros). Monsieur le maire propose que la commune participe financièrement à hauteur de 30%, ce qui laisserait 10% à la charge des gérants du «Proxi».

La poste fournit quant à elle, les meubles, logos et enseignes.

Monsieur Patrice MEREL regrette le désengagement de l'Etat dans les missions de service public et également dans le soutien au commerce acceptant d'assurer cette prestation.

Le conseil municipal accepte d'apporter l'aide proposée ci dessus aux gérants du commerce «Proxi» pour l'aménagement du relais poste. (Votants : 17, pour :17)

12. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CARTE «PASS'PLAGNE»

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle au Conseil municipal que la maison du tourisme (MATO) a mis en place depuis l'été 2008 un nouveau produit à destination de la clientèle de la station : la carte Pass'Plagne. Cette carte est une sorte de carte de crédit avec des unités, en vente et rechargeable à la MATO (points I, MATO vallée). Elle permet de payer chez les différents partenaires adhérents pour pratiquer des activités avec des remises tarifaires. Le prix public de cette carte est de 75 € ce qui correspond à 150 unités.

Monsieur Bernard AUBONNET propose que la commune renouvelle sa participation de pré-financement partiel de ces cartes destinées aux jeunes de 25 ans maximum intéressés pour l'hiver 2010/11. Le coût pour le bénéficiaire serait de 30 euros. Elle sera en vente uniquement en mairie et à la salle omnisport «Pierre LEROUX» du 22 novembre au 10 décembre 2010.

L'objectif est de favoriser les déplacements des jeunes de la vallée puisque cette carte peut être utilisée pour payer les transports vallée/station et station/vallée (navettes bus) pour aller skier.

Le conseil municipal accepte de financer une partie du coût des cartes « Pass'Plagne » pour les jeunes dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

13. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS NON COMPLET

Monsieur Bernard AUBONNET propose la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives pour la saison hivernale 2010/2011 affecté à la salle omnisports «Pierre LEROUX» de Plagne Centre.

Ce poste de 20h permettrait de répondre aux besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés aux activités de cette salle, aussi bien des habitants que des touristes.

Cet agent serait un employé communal dirigé par le directeur de la maison du tourisme.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande la raison pour laquelle cet agent n'est pas directement embauché par la maison du tourisme. Monsieur Bernard AUBONNET répond que ce dernier sera exclusivement affecté à la salle omnisports qui est une salle communale, afin de développer ses activités (muscultation, escalade, jeux collectifs...). Il précise que cette embauche est un test et qu'un bilan sera réalisé en fin de saison. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne s'agit pas réellement d'un nouveau poste mais du remplacement partiel de l'agent d'entretien actuellement en congé maternité. Le reste de ses missions d'entretien donnera lieu au recrutement d'un deuxième agent pour le complément d'heures manquantes.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non complet. (Votants : 17, pour : 17)

Questions diverses

BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de la bibliothèque de Macot chef lieu s'est très bien déroulée.

Il ajoute que les travaux d'agrandissement de la bibliothèque de La Plagne avancent rapidement. Il remercie les services techniques de la commune pour leur travail.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion relative au projet de territoire aura lieu au mois de décembre.

Suite à cette réunion, les conseils communautaires auront lieu dans l'ensemble des communes du canton à tour de rôle.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur Laurent BOCH informe le conseil municipal que le recrutement des ASVP (agents de surveillance de la voie

publique) est en cours.

Il ajoute que le chef actuel du service quitte ses fonctions le 10 décembre (mise en disponibilité) et que son successeur prendra quant à lui ses fonctions le 10 janvier. Il indique que ce dernier était présent pour les recrutements et travaille déjà à la mise en place du service pour cette saison.

MARCHÉS PUBLICS («AIRE DE CARAVANEIGE»)

Monsieur Laurent BOCH souhaite connaître les économies réalisées sur ce marché sachant que les travaux ne sont pas conformes au marché public lancé.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que des modifications ont été décidées en dernière minute : l'entreprise a fourni des éléments (regards) de meilleure qualité afin de gagner du temps. Il a pris la responsabilité de valider ces changements par rapport au marché initial afin de garantir l'achèvement du chantier dans un délai court.

Monsieur Laurent BOCH estime que ce marché n'est pas réglementaire car des entreprises n'ont pas été retenues du fait de ne pas pouvoir fournir les matériaux demandés. Au final, il s'avère que le marché n'a pas été respecté. Il réitère sa demande relative aux économies obtenues.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN précise que ces modifications n'auront pas d'incidence financière et rappelle que les entreprises non retenues ont toujours la possibilité de déposer un recours.

Monsieur le maire estime que le conseil municipal n'est pas le lieu pour évoquer ces sujets. Il ajoute que les renseignements demandés (économie réalisée) seront communiqués une fois que le décompte définitif sera réalisé et le marché soldé.

COMITÉ LOCAL CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur André BROCHE informe que le chargé de mission de la charte travaille actuellement sur la mise en place d'un plan d'action décidé par le comité local, notamment un dispositif de covoiturage pour la station cet hiver.

Suite à plusieurs réunions, le comité s'active sur un projet de liaison vallée/station pour les saisonniers.

Compte tenu de la difficulté de mettre en place ce projet, il ne devrait être opérationnel qu'à partir de l'hiver 2011/2012.

Monsieur André BROCHE signale qu'une commission cadre de vie environnement aura lieu le mardi 09 novembre 2010 à 18h30.

CHALET DE FORCLE

Monsieur Marin VIVET GROS explique que les travaux de rénovation du chalet de Forcle sont pratiquement terminés. Il restera à réaliser la peinture et la faïence au printemps prochain.

ÉQUIPIERS 92

Monsieur Robert ASTIER propose de mettre provisoirement à disposition des Équipier 92, le local de la poste de Macot chef lieu afin de leur permettre de stocker leur matériel. Cette mise à disposition sera effective à partir du 1^{er} janvier 2011. Le conseil municipal donne son accord.

COMMISSION TOURISME SPORTS

Monsieur Bernard AUBONNET fait part de la prochaine commission tourisme sports qui aura lieu le mercredi 17 novembre 2010 à 18h30. Au vu des sujets importants qui seront évoqués, il explique que celle-ci est réservée exclusivement aux élus.

DOMAINE SKIABLE

Monsieur Yves BRIANCON interroge monsieur le maire sur sa rencontre avec monsieur Dominique MARCEL président directeur général de la compagnie des Alpes.

Monsieur le maire explique que ce dernier a été à l'écoute des élus et a répondu positivement à certaines visions et démarches souhaitées.

Un projet d'aménagement du domaine jusqu'à la fin de la concession va être réalisé. Pour le moment, le projet 2011 du changement de la remontée mécanique des Verdens sud a été confirmé.

Monsieur le maire ajoute que monsieur Dominique MARCEL a accepté que les discussions et négociations sur les investissements et aménagements du domaine skiable se fassent avec les élus, la société d'aménagement de La Plagne et la compagnie des Alpes.

ANNEY 2018

Monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET explique que les élèves de l'école de La Plagne ont été invités à Chamonix pour représenter la station de La Plagne avec les champions dans le cadre du soutien de la candidature de la ville d'Anancy.

CROSS DE LA TARINE

Monsieur Jean Marie GERMAIN évoque la réussite du cross de la Tarine qui a eu lieu dimanche 7 novembre 2010 à Macot La Plagne.

Il ajoute que ce cross a rassemblé 340 participants dont 120 enfants de 2005 à 2001.

De nombreux clubs sportif de la commune, du canton et de la vallée étaient représentés.

LES RHODODENDRONS

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal s'interrogeait sur le fait que la vente des Rhododendrons était assujettie ou non à la TVA.

Suite à l'interrogation de la commune, les services fiscaux ont un délai de 3 mois à compter de la date de la demande pour répondre par écrit.

Monsieur le Maire explique que les services communaux se sont renseignés auprès du notaire d'Aime, de la trésorière d'Aime et du cabinet d'avocat de la commune qui ont répondu unanimement que cette vente n'était pas assujettie à la TVA.

Monsieur le maire demande ainsi l'autorisation au conseil municipal de signer le compromis de vente avec monsieur Wallace afin que ce dernier puisse préparer sa saison d'hiver.

Le conseil municipal donne l'autorisation à monsieur le maire de signer le compromis de vente du bâtiment les Rhododendrons avec monsieur Wallace.

Monsieur le maire ajoute que la mention «résidence de tourisme» a été retirée de l'acte. Cet établissement pourra être exploité uniquement en hôtel ou centre de vacances. De même, aucun commerce ne pourra être installé à l'intérieur. Monsieur Robert ASTIER demande de bien mentionner le fait que l'alimentation électrique n'est plus à la charge de la commune.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 10/37	Route de Plangnagnant - construction d'un mur d'épaulement	SCREG SUD EST	27 822,75 euros	33 276,01 euros
MAPA 10/40	Acquisition véhicule léger pick up	Duverney val savoie Automobiles	11 810,75 euros	13 924,16 euros
MAPA 10/42	Hameau du villard du haut - agrandissement du parking :			
	Lot 1 - mur de soutènement en béton armé et réseaux	SCREG SUD EST	48 527,42 euros	58 038,79 euros
	Lot 2 - habillage en pierres	Déclaré sans suite		
MAPA 10/41	Acquisition d'une étrave	Europe Service	15 400,00 euros	18 418,40 euros
MAPA 10/43	Acquisition d'une mini chargeuse et ses outils	Serge MONOD équipement	63 072,00 euros	75 434,11 euros
MAPA 10/46	Travaux de réfection du plafond de la cuisine du K2 à Belle Plagne	Eurl DUCHOSAL Alex	3 984,00 euros	4 764,86 euros

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M1017	TAFFIN	Rue de la Maladière	Maison neuve
07315009M1003/1	BROCHE Maurice	La Fontaine	Modification garde corps
07315006M1006/1	BROCHE Stéphane	Plan Gagnant	Modification sas

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉE

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315010M5061	GARCIA Yves	Le Raffort	panneaux photovoltaïques

Arrêt sur images

Inauguration de la bibliothèque

Madame Sylvie MAITRE et monsieur le maire inaugurant la bibliothèque, en compagnie de Luc, Léonie et Flavie.



Monsieur Auguste PICOLLET



Madame la sous préfète avec madame Philippa REINHARDT, responsable de la bibliothèque et son assistante mademoiselle Marlène JANNOT.



MM. Bernard AUBONNET, Jean Yves DUBOIS et Jean Pierre CHENU

L'inauguration de la bibliothèque de Macot chef lieu a eu lieu le 6 novembre dernier. De nombreuses personnalités se sont déplacées à cette occasion : madame Dominique CONCA, sous-préfète, madame Corine MAIRONI, présidente de la communauté de communes du canton d'Aime et architecte du projet, monsieur Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, messieurs Jean Pierre CHENU et Jean Yves DUBOIS, respectivement maire et premier adjoint de la commune d'Aime et des élus de Macot La Plagne. Le souhait du conseil municipal est de dynamiser la bibliothèque de la commune. Madame Sylvie MAITRE, adjointe au social à Macot La Plagne et monsieur le maire ont profité de cette journée pour présenter les nouvelles bibliothécaires : mesdames Philippa REINHARDT et Marlène JANNOT, et aussi pour remercier mesdames Marie Laure MINGEON, Chantal BERGER ainsi que les bénévoles pour le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui. Après les expositions «caramel et chocolat», prêtée par la maison des arts, et la faune des montagnes, prêtée par la galerie «Euréka» à Chambéry, la bibliothèque accueille le club de Patchwork de Macot, «Macot Patch», avec des ouvrages sur le thème de Noël.

Cérémonie du 11 novembre 2010

Traditionnellement, monsieur le maire et son conseil municipal, entouré des corps constitués (gendarmerie, pompiers et 7ème BCA) avaient convié la population à la cérémonie du 11 novembre 2010 afin de commémorer l'armistice de la première guerre mondiale. Monsieur Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, était présent pour cette émouvante cérémonie. Après avoir, comme le veut la tradition, déposé une gerbe au pied du monument aux morts, monsieur Georges BERARD, président des anciens combattants et monsieur le maire ont lu leur discours officiel. Les musiques officielles (sonnerie aux morts, dépôt de gerbe, la marseillaise) étaient jouées par l'harmonie d'Aime. Pour la dernière chanson, les Allobroges, l'harmonie était accompagnée au chant par le club des aînés ruraux d'Aime et de Macot La Plagne.



Manifestations

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le

Dimanche 19 décembre 2010 à 12h

à la salle polyvalente de Macot La Plagne

Animation Musicale avec l'orchestre Evi-Danse.

Inscription en mairie jusqu'au 10 décembre 2010.

Coupes intercontinentales de Skeleton

du 11 et 12 décembre 2010

piste olympique de bobsleigh de La Plagne

Les étoiles du sport

du 12 au 17 décembre 2010

Fis Slalom hommes

17 et 18 décembre 2010

stade Jean Luc CRETIER à Plagne Centre

le 17 en nocturne

Noël à la Plagne

22 au 25 décembre 2010

De nombreuses animations sur l'ensemble des stations : show de sculpture de glace, séance photo avec le père Noël, crèche vivante à Plagne Centre... Le programme détaillé est disponible à la maison du tourisme de Plagne Centre, tél : 04.79.09.02.01.

La nuit du pompon rouge

31 décembre 2010

La soirée « White » de la « Nuit du Pompon Rouge » chauffera à blanc la foule du front de neige de Plagne-Bellecôte, transformé en dancefloor géant de 22h à 2h du matin!

Le dresscode de rigueur sera tenue extra chaude blanche et bottes fourrées !

Au programme : multiplatine-show, feu d'artifice, spectacles de lumières et surprises !

Le + : navettes inter stations gratuites

Informations : Maison du Tourisme, Tél. 04 79 09 02 01 - www.la-plagne.com

Journée dépistage

04 janvier 2011

Une journée de dépistage gratuit (SIDA, MST) et de mise à jour des vaccinations est organisée à la salle omnisport «Pierre LEROUX» à Plagne Centre. Chaque entretien sera personnalisé avec un médecin. Cette journée est ouverte à tout public.

Les résultats des prélèvements seront communiqués le 11 janvier 2011 à la salle omnisports.

Information

Liste électorale

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2010 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

Ouverture de la station

Stations d'altitude : du 11 décembre au 30 avril 2011

Stations village : du 18 décembre au 25 avril 2011

Paradiski : du 18 décembre au 22 avril 2011

Permanence sécurité sociale

La mairie d'Aime vous informe : A compter du 18 novembre 2010, les permanences de la sécurité sociale se tiendront désormais dans les nouveaux locaux du pôle social d'Aime, situés au 94, grande rue.

Relais poste Macot chef lieu

A partir du 1er janvier 2011, le bureau de poste de Macot chef lieu sera fermé et remplacé par un relais - poste au sein du commerce «Proxi». Vous retrouverez la plupart des services courants proposés dans votre bureau de poste actuel.

COURRIER ET COLIS : Vente de timbres-postes à usage courant, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colis-simo, fourniture d'autres produits courrier/colis sur demande, dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, chronopost et valeur déclarée), Retrait des lettres et colis en instance (hors poste restante, valeur déclarée, contre remboursement et chronopost), services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt à poster de réexpédition).

SERVICES FINANCIERS : Retrait d'espèces pour les titulaires de CCP et de livret A Postépargne à titre de dépannage, limité à 150 euros par période de 7 jours consécutifs et par compte.

Horaire d'ouverture du commerce PROXI :

LUNDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

MARDI : 6H30 - 12H30, FERMÉ L'APRÈS MIDI

MERCREDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

JEUDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

VENDREDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

SAMEDI : 6H30-12H30, 15H-19H30

DIMANCHE : 6H30 - 12H30, FERMÉ L'APRÈS MIDI

TÉL : 04.79.09.73.87